

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27/03/2024

Procès-verbal de séance

L'an 2024, le 27 mars à 20 heures, le conseil d'administration de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du centre culturel et sportif Le Cairn de Lans en Vercors, sous la présidence de Madame Véronique RIONDET, présidente, à la suite de la convocation envoyée à l'ensemble des membres du conseil d'administration le 20 mars 2024.

Présents : Véronique RIONDET, Guy CHARRON, Marcelle DUPONT, Céline PEYRONNET, Marc MARECHAL, Olivier SAINT-AMAN, Christophe LEBEL

Secrétaire de séance : Marcelle DUPONT

Assiste au CA avec voix consultative : Marie FREYDIÈRE, directrice

Excusés :	Ont donné pouvoir à :
Caroline DELAVENNE	Véronique RIONDET
Jean-Charles TABITA	

Nombre de membres en exercice : 9 Nombre de membres présents : 7 Nombre de suffrages exprimés : 8
--

ORDRE DU JOUR

- I. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 22 février 2024
- II. Adoption du compte de gestion exercice 2023 – RPCCS
- III. Adoption du compte administratif exercice 2023 – RPCCS
- IV. Affectation du résultat de l'exercice 2023 – RPCCS
- V. Budget primitif 2024 – RPCCS
- VI. Programmation culturelle de la saison 2024-2025 : objectifs et orientations

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 FÉVRIER 2024

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 22 février 2024.

Approbation à l'unanimité

II. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023 – RPCCS

Les règles de la Comptabilité Publique impliquent que la Présidente (Ordonnateur) et le comptable public tiennent une comptabilité séparée.

La comptabilité de la Présidente est retracée dans le Compte Administratif, celle du comptable public dans le Compte de Gestion. Ces deux documents sont soumis, chaque année, au Conseil d'Administration.

Les écritures figurant sur ces deux documents doivent aboutir aux mêmes résultats. Ils sont présentés simultanément au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration déclare que le Compte de Gestion dressé pour le Budget de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif au titre de l'exercice 2023 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Document papier transmis et projeté, bilan p.17. Le bilan doit être équilibré en dépenses et recettes ce qui est le cas. Le détail sera précisé dans les documents qui suivent.

Compte présenté par Macia Dupont :

Recettes pour la section investissement une prévision de 3 752.41, pour la section de fonctionnement 511 400, ce qui nous donne un total de 515 152.41

Côté dépenses, en investissement 3 752.41, en fonctionnement 511 400, donc un total de 515 152.41

Résultat de l'exercice : en investissement 1 613.53, en fonctionnement un déficit de 14 248.18, soit un total déficitaire de 12 634.65

Un tableau sera projeté juste après lors du compte administratif pour expliquer ce déficit.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 038041

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC FONTAINE

ETABLISSEMENT : REGIE CENTRE CULTUREL ET SPORT
ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

67800 - REGIE CENTRE CULTUREL ET SPORT

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 752,41	511 400,00	515 152,41
Titres de recette émis (b)	1 613,53	463 832,57	465 446,10
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	1 613,53	463 832,57	465 446,10
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 752,41	511 400,00	515 152,41
Mandats émis (f)		478 959,27	478 959,27
Annulations de mandats (g)		878,52	878,52
Dépenses nettes (h = f - g)		478 080,75	478 080,75
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédant	1 613,53		
(h - d) Déficit		14 248,18	12 634,65

Il est précisé que sur l'année 2023 dans le compte administratif, les recettes s'élèvent à 463 832,57 € et les dépenses à 478 080,75 €, donc avec un déficit de 14 248,18 € qui est comblé par un fond de réserve historique du Cairn initialement de 40 000 € et qui aujourd'hui n'est plus qu'à hauteur de 25 751.82€.

Le déficit s'explique par rapport à des subventions non reçues. Une subvention Leader de 20 040 était attendue, prévue sur l'année 2023 mais n'étant arrivée que tout début 2024. Elle était inscrite au prévisionnel 2023 comme source de recettes devant équilibrer le budget, ce qui explique le déficit.

L'objectif étant de reconstituer le fond de réserve de 40 000 € sur 2024 étant donné que cette subvention a été décalée. Pour information, il y avait également des retards de versements de subventions notifiées du Département qui tomberont finalement sur 2024.

Christophe Lebel demande si on peut, en comptabilité publique, constater une recette qui va arriver, comme dans une gestion associative où il est possible de la faire apparaître en tant que « produit constaté d'avance ». En comptabilité publique il y a des rattrapages possibles mais des délais sont à respecter. Sachant que la question se pose rarement car la plupart des subventions sont reconduites d'années en années et permettent un fonctionnement avec une année de décalage en touchant une enveloppe sur chaque exercice. La subvention Leader était un peu particulière car exceptionnelle et parce qu'elle était versée en une seule fois pour des actions s'étant déroulées sur plusieurs années.

Cela explique le déficit constaté également sur le compte de gestion.

Pour comprendre les comptes dans leur globalité, le CA 2023 et le BP 2024 sont présentés conjointement pour ensuite procéder aux votes des différents budgets simultanément.

Le CA 2023 s'élève à 478 080,75 € en dépenses, le budget prévisionnel 2024 sera à 502 791,82 €. L'augmentation s'explique par les coûts de personnel qui seront supérieurs quant à la réévaluation du rîfseep (déjà en place à la RPCCS) qui a été retravaillé pour être en adéquation avec celui de la mairie et être ainsi sur les mêmes rémunérations. Il a été fait en sorte d'être sur les mêmes montants à postes équivalents.

Une autre augmentation est liée à la labélisation scène ressource du Cairn qui engendre une subvention du département supplémentaire fléchée qui implique un certain nombre d'actions culturelles autour mais qui fera également une entrée d'argent supplémentaire.

A noter également le 611 réparti sur plusieurs lignes pour distinguer les projets spécifiques subventionnés

pour un montant de 7 000 € en vue de rendre davantage lisible les demandes de subventions liées à la résidence de territoire de la compagnie SZ qui mènera des actions ciné concert sur le Vercors pendant 3 ans. Au niveau des demandes de subventions, certaines émaneront de SZ directement et d'autres seront sollicitées et touchées par le Cairn à la demande des institutions et reversées à la compagnie sous forme de financement de leurs actions. Ces subventions ne vont par conséquent que transiter par le Cairn et ne rentreront pas dans son budget d'actions directement, d'où la distinction.

Le 611 a également baissé car c'est le seul curseur d'ajustement pour équilibrer le budget. La part Jeunes Bobines qui n'aura pas lieu en 2024 (car décalé en 2025) rebasculé sur cette enveloppe, même si la diminution du nombre de spectacles et donc des coûts de cessions par rapport aux années précédentes sera de rigueur, en raison de l'augmentation des coûts RH (environ 15 000€ de plus en masse salariale) qui sera nécessairement répercuté sur ce poste-là.

Entre 2023 et 2024, l'écart ne sera pas très visible en raison du report de jeunes bobines mais devra être pris en compte sur l'année 2025.

Sinon, les montants sont assez similaires aux exercices antérieurs 2022, 2023, 2024, avec peu d'écarts.

Charges liées au fonctionnement du bâtiment : 5 000 € de plus estimés sur les fluides et l'électricité, estimation haute pour éviter les mauvaises surprises.

L'objectif étant de gonfler les dépenses pour ne pas prendre de risque et un peu sous-estimer les recettes si jamais un spectacle n'a pas la fréquentation escomptée.

Changement également sur les RH, les 15 000 en plus avec les charges.

Une petite particularité également sur les frais d'intermittents car le régisseur régulier du Cairn est désormais salarié de l'entreprise Music Plus (par laquelle le matériel spectacle en sus de l'existant est loué). Les frais de personnel technique passent désormais en 611 ou en location matériel (prestations de service) mais non en frais de personnel. Cela modifie les deux postes mais se rééquilibre sur la globalité.

Pour tous les postes liés à Jeunes bobines, ils ont glissé en équivalent sur les spectacles pour proposer des manifestations sur la période de Noël. Tout ce qui était fléché sur Jeunes bobines a été rebasculé sur les lignes spectacles car cela se répercutera sur les spectacles supplémentaires programmés.

Concernant les recettes, la subvention scène ressource viendra en supplément.

La subvention de la mairie de Lans a été globalisée à 355 000 €, qui correspond à la subvention d'équilibre + subventions fléchées (soit 30 000 sur Jeunes bobines et 20 000 sur des projets spécifiques dont une résidence artistique et les théâtrales), pour permettre de nouveaux projets et de pouvoir d'une année sur l'autre proposer de nouvelles idées, laissant plus de liberté au niveau des propositions en maintenant la même subvention.

Les subventions ont été réajustées en fonction des subventions liées à Jeunes bobines car certains financements ne seront pas présents avec le report de l'événement. Ce paramètre a bien été pris en compte dans le budget prévisionnel 2024.

Les recettes liées à la billetterie spectacles sur 2023 étaient à 37 200 € arrondis et l'estimation pour 2024 est de 33 000 €. Sachant que la fréquentation était très élevée sur 2023 avec le concert des Fatals Picards complet à 550 places, ainsi que de nombreux autres spectacles qui ont affiché complets. Une marge de sécurité a été prise pour 2024.

Guy Charron demande des précisions sur la subvention de 3000€ de la CCMV allouée sur Jeunes bobines. En effet, une demande de subvention a été faite car les dossiers étaient à rendre avant la décision du report. A voir comment cette subvention peut être décalée sur d'autres actions, notamment les spectacles supplémentaires.

Pour les investissements. Rien n'a été dépensé cette année en investissement dans la perspective que le parc de projecteurs lumières sera à renouveler, notamment avec le passage aux projecteurs LED qui ne permettra plus de s'approvisionner en lampes pour les anciens projecteurs. Le Cairn avait quelques lampes d'avance mais cette évolution va être obligatoire et nécessitera de changer l'ensemble du parc lumière. Cet important investissement fait également l'objet d'une ligne fléchée côté mairie. L'idée étant qu'un investissement côté RPCCS soit prévu pour seconder la participation de la mairie.

Guy Charron demande si un renouvellement progressif sur plusieurs années est envisagé.

Il est précisé qu'il est plus intéressant de prévoir un investissement conséquent d'un seul bloc pour bénéficier d'aides accompagnant cette évolution énergétique car répondant aux critères de développement durable.

Guy Charron demande la répartition financière du changement de l'écran de cinéma. Véronique Riondet demande quand sera prévue l'intervention.

L'écran sera financé par la mairie en prise en charge directe. Les travaux seront faits pendant la fermeture du Clap pour ne pas les pénaliser et supprimer des séances.

Il y aura aussi des micros à prévoir de remplacer.

La perspective d'investir dans des sèches mains est à l'étude comme à la REML, pour éviter une surconsommation d'essuies mains papiers (notamment les mercredis après-midi avec les enfants).

Point sur les travaux du Cairn :

Les carreaux ont été changés dans les vestiaires de la salle de danse car certains tombaient et qu'aucun recours n'était possible. Un certain nombre de travaux pourront faire partie des recours juridiques mais d'autres en sont déjà exclus. Les travaux ont donc été commencés pour mettre en sécurité ce qui pouvait présenter un danger pour les utilisateurs. L'idée est de débiter les travaux sur lesquels nous avons l'autorisation et d'attendre pour tous ceux qui sont en suspens, notamment au dojo où il y a des infiltrations au niveau des fenêtres avec les bois qui ressortent. Les démarches de recours devraient aboutir prochainement.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'approuver le Compte de Gestion 2023 du budget de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif.

III. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2023 – RPCCS

Il est proposé au Conseil d'Administration d'examiner le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal dont les résultats s'établissent comme suit :

	Dépenses 2023	Recettes 2023	Solde d'exécution de l'exercice	Reports 2022	Résultat cumulé
FONCTIONNEMENT	478 080,75 €	463 832,57 €	- 14 248,18 €	40 000,00 €	25 751,82 €
INVESTISSEMENT	0,00 €	1 613,53 €	1 613,53 €	2 138,88 €	3 752,41 €
TOTAL	478 080,75 €	465 446,10 €	- 12 634,65 €	42 138,88 €	29 504,23 €

Après que Madame Véronique RIONDET, Présidente, ait quitté l'Assemblée et invité Marcelle DUPONT, à assurer la présidence, le Conseil d'Administration est invité à approuver le Compte Administratif du Budget Principal qui vient de lui être présenté.

Le conseil d'administration après avoir en délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'approuver le Compte administratif 2023 du budget de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif énoncé ci-dessus.

IV. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 – RPCCS

Madame la Présidente du Conseil d'Administration présente à l'assemblée les résultats 2023 du Budget de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif et ses modalités d'affectation :

RESULTAT D'EXPLOITATION	
RESULTAT DE L'EXERCICE	-14 248,18
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	40 000,00
Résultat à affecter :	25 751,82
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 752,41
Besoin de financement	
Excédent de financement	3 752,41
SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	0,00
Besoin de financement	
Excédent de financement	
SOLDES CUMULÉS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 752,41
AFFECTATION	
Affectation obligatoire au R 1068 en investissement (couverture deficit)	0,00
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00
TOTAL affectation au R 1068 en investissement	0,00
Report en fonctionnement	25 751,82

Le conseil d'administration, après avoir en délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'approuver les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement 2023 du budget de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif énoncé ci-dessus.

V. BUDGET PRIMITIF 2024

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter le budget primitif 2024.

Le budget principal de la RPCCS s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	4 037,70 €	4 037,70 €
FONCTIONNEMENT	502 791,82 €	502 791,82 €
TOTAL	506 829,52 €	506 829,52 €

Véronique Riondet fait remarquer que 10% du budget de la commune est consacrée à la culture.

Le conseil d'administration, après avoir en délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'approuver le budget primitif 2023

VI. PROGRAMMATION CULTURELLE DE LA SAISON 2024-2025 : OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

Dans le cadre de ses activités, la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif développe une programmation culturelle, reposant sur une variété de formes artistiques et des partenariats structurants.

Madame la Présidente rappelle que conformément au projet de fonctionnement, la programmation culturelle repose sur les axes de construction suivants :

- réflexion stratégique à l'échelle de la commune (Mairie, OTI, MTR, Clap),
- diversité des propositions artistiques,
- propositions artistiques professionnelles,
- présence de formes originales,
- propositions en direction de tous les jeunes publics et des familles,
- propositions en direction des scolaires, dont minimum 1 pour les écoles maternelles, 1 pour les primaires et 1 pour la cité scolaire,
- partenariats avec des festivals du territoire et d'autres salles de spectacle,
- programmation d'une tête d'affiche nationale pour faire connaître la salle et répondre à une attente du territoire,
- des événements structurants rythmant l'année,
- variété des compagnies d'une année sur l'autre,
- association à des programmations du Conseil Départemental ou programmation de compagnies soutenues par le Département,
- accueil de résidences artistiques,
- accueil d'expositions en lien avec les spectacles accueillis ou en écho à des manifestations d'envergure pour la commune ou le territoire.
- soutien à la pratique amateur des jeunes,
- pas de programmation extérieure de spectacles pour garantir la cohérence de l'ensemble.

Les propositions artistiques répondant à ces orientations seront réalisées par la direction de la RPCCS et soumises à l'approbation de la commission programmation, composée de :

- Véronique Riondet, Présidente de la RPCCS,
- Guy Charron, Vice-Président de la RPCCS,
- Marc Marechal, administrateur.

Le soutien à la création sera mis en avant par l'accueil de compagnies en résidence, sur des projets diversifiés, en lien avec la programmation culturelle.

Le Cairn est désormais labelisé « **Scène Ressource en Isère** » avec les missions suivantes :

- Favoriser l'émergence et la circulation de compagnies artistiques ;
- Encourager la création et la mise en réseaux d'acteurs culturels ;
- Accompagner les résidences d'artistes soutenues par le Département ;
- Développer des actions d'éducation artistique et culturelle envers un public le plus large possible !

Le Département de l'Isère affirme son attachement à la culture de proximité en identifiant les structures qui participent à la diversité de l'offre culturelle des territoires. Très impliqué dans le soutien au spectacle vivant, il accompagne des lieux qui favorisent l'ouverture culturelle au plus grand nombre.

Par leurs spécificités culturelles et géographiques, ces lieux identifiés par le Département « Scènes Ressources en Isère » constituent de réels partenaires.

Le Cairn a également signé une convention quadripartite avec le Département de l'Isère, la Communauté de communes du Massif du Vercors et la Compagnie SZ pour accompagner et soutenir une **résidence artistique de territoire** triennale sur le territoire du Vercors.

Les résidences artistiques en Isère est un dispositif d'animation territoriale. À la fois outils d'action culturelle, de diffusion, mais aussi de soutien à la création iséroise, elles permettent de rapprocher les artistes des habitants.

La production d'une brochure annuelle et une politique d'abonnement seront poursuivies.

Le soutien aux pratiques amateurs des jeunes sur la saison 2024-2025 reposera sur les mises à disposition suivantes :

- 2 mises à disposition pour des spectacles ou des projets artistiques de Danse en Vercors,
- 2 mises à disposition pour des spectacles ou des projets artistiques de l'École de Musique

Itinérante des 4 Montagnes,

- 1 mise à disposition pour un spectacle ou un projet artistique pour chacune des écoles de Lans-en-Vercors,
- 1 mise à disposition pour un spectacles ou un projet artistique de la Passerelle.

Afin de favoriser le renouvellement et l'émergence de nouveaux projets, la participation spécifique de la Mairie de Lans en Vercors liée aux projets culturels structurants comme le Festival Jeunes Bobines, les Théâtrales du Vercors et une résidence artistique de comédie musicale a été intégrée et globalisée à la subvention d'équilibre.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la structure de programmation culturelle 2024-2025,
- CONFIE la coordination de la programmation culturelle et sa mise en œuvre à Marie Freydière, directrice,
- AUTORISE Madame la Présidente ou Marie Freydière, directrice à signer toute convention, contrat ou tout autre document relatif à la programmation de la saison culturelle.

Véronique Riondet informe le CA qu'à la suite d'une présentation de la REML à l'ensemble des élus, il a été proposé de faire la même chose pour la RPCCS. La directrice du Cairn sera invitée au conseil municipal pour faire un bilan le mardi 9 avril 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25

le secrétaire de séance

Christophe CEBEL

